

STATIONNEMENT

Certains parkings et places de stationnement sont soumis à une réglementation particulière.

Zones bleues



Le stationnement est limité dans ces rues du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h00 à 19h00 :

Pour une durée maximale de 30 minutes :

- rue de la République devant les numéros 4 à 8
- rue place St Nicolas le long de l'église et devant les numéros 8 à 11
- rue St Pierre du côté impair entre la place St Nicolas et la rue de la Paix
- parking de la Poste

Pour une durée maximale de 3 heures :

- parking rue St Pierre

N'oubliez pas de mettre votre disque bleu de manière visible sur le tableau de bord votre véhicule.

Stationnement réservés aux véhicules électriques à des fins de recharge



Vous avez un véhicule électrique ?

Une borne de rechargement ont été installées sur les parkings rue de l'Océan.

Sur chacun des sites, deux places de stationnement sont réservées au rechargement des véhicules électriques (voiture ou vélo).

Parkings covoiturage



Sur la commune 4 parkings sont dédiés au covoiturage :

- Allée de la Paix (derrière le cimetière)
- Rue des Frénoelles (parking stade de foot)
- La Croix de la mission (à côté de la caserne)
- L'Écobut (en dehors du centre, sortie Bout de Bois de l'axe Nantes-Rennes)

Parkings sans limitation



En plus des parkings covoiturage, vous pouvez vous stationner sans limitation sur les parkings :

- rue St Jean (Salle plein Ciel)
- rue de la Forêt (parking Jean Monnet)
- rue de l'Océan (parking cinéma)
- rue de la République
- Square de la Planchette

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > [Trouver un trajet de covoiturage](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00